

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 16 mai 2018 à 8 h 30  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif  
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif  
M. Eric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif  
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif  
M. Luc Ferrandez, Membre du comité exécutif  
Mme Rosannie Filato, Membre du comité exécutif  
Mme Christine Gosselin, Membre du comité exécutif  
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif  
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif

**ABSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mairesse  
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif  
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

Me Emmanuel Tani-Moore, Greffier adjoint  
Mme Aline Marchand, Chargée de dossiers ou missions – Direction générale  
M. Alain Marcoux, Directeur général  
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels  
Mme Isabelle Cadrin, Directrice générale adjointe – Développement  
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie  
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements  
Mme Marianne Giguère, conseillère associée  
Mme Suzie Miron, conseillère associée  
M. Alex Norris, conseiller associé  
M. Hadrien Parizeau, conseiller associé  
M. Craig Sauvé, conseiller associé  
M. François Limoges, leader de la majorité

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE18 0774**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 16 mai 2018, en y retirant les articles 12.001, 20.006 et 20.046.

Adopté à l'unanimité.

**CE18 0775**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 28 mai 2018.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE18 0776**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 31 mai 2018.

Adopté à l'unanimité.

10.003

---

**CE18 0777**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 11 avril 2018.

Adopté à l'unanimité.

10.004

---

**CE18 0778**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 18 avril 2018.

Adopté à l'unanimité.

10.005

---

**CE18 0779**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de ratifier l'octroi du contrat et autoriser une dépense de 117 900 \$, avant taxes, à M.G. Marine, fournisseur unique, pour les travaux reliés à la réparation des bateaux du Service de sécurité incendie de Montréal;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1181081002

---

**CE18 0780**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'exercer l'option de prolongation des contrats accordés aux firmes ci-dessous mentionnées et d'autoriser des dépenses additionnelles de :
  - 1 077 656,85 \$, taxes incluses, pour le déneigement pour le secteur AHU-15, dans le cadre du contrat accordé à Transport Rosemont inc., majorant ainsi le montant total de ce contrat de 2 804 519,69 \$ à 3 882 176,54 \$, taxes incluses;
  - 1 084 439,71 \$, taxes incluses, pour le déneigement pour le secteur AHU-17, dans le cadre du contrat accordé à Transport Rosemont inc., majorant ainsi le montant total de ce contrat de 2 766 881,99 \$ à 3 851 321,70 \$, taxes incluses;
  - 1 041 125,08 \$, taxes incluses, pour le déneigement pour le secteur AHU-19, dans le cadre du contrat accordé à Pépinière Michel Tanguay, majorant ainsi le montant total de ce contrat de 2 744 001,51 \$ à 3 785 126,59 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1184631006

---

**CE18 0781**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à 8D Technologies inc. fournisseur unique, pour l'achat de pièces et de composantes électroniques nécessaires à l'augmentation du nombre de points d'ancrage intelligents aux stations BIXI, pour une somme maximale de 143 472,13 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 20 mars 2018;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1184368002

---

**CE18 0782**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'accorder au seul soumissionnaire Motorola Solutions Canada inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture d'équipements de télécommunication incluant assistance technique et formation, pour une période de trois ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 912 186,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16448;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1185260002

---

**CE18 0783**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de résilier le contrat accordé à Outdoor Outfits inc. (CG16 0013) relativement à une entente-cadre pour la fourniture de pantalons de différents modèles pour le Service de police de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1186135004

---

**CE18 0784**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Softchoice LP, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition des droits d'utilisation de licences MongoDB de type Entreprise avancée, pour une période de trois ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 295 505,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16824;

- 2 - d'autoriser un virement budgétaire de 89 900 \$ au net, en provenance des dépenses contingentes, soit un montant de 45 300 \$ de compétence d'agglomération et de 44 600 \$ de compétence locale, vers le budget de fonctionnement 2018 du Service des technologies de l'information;
- 3 - d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Service des technologies de l'information de 89 900 \$ au net pour 2019 et les années subséquentes;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1187833003

---

#### **CE18 0785**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six mois, avec possibilité de renouvellement pour une période additionnelle d'un an, pour la fourniture sur demande de sac à ordures ;
- 2 - d'accorder à Les Emballages B. & C. ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16694 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel ;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1187932001

---

#### **CE18 0786**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture sur demande de différents types de services de reliure de documents;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, Les Reliures Caron et Létourneau ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16758 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Centre des services partagés – bibliothèques, Direction des bibliothèques, Service de la culture, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1187962001

---

**CE18 0787**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre collective d'une durée de soixante mois pour la fourniture de pièces en fonte pour aqueduc et égout;
- 2 - d'accorder à St-Germain Égouts et Aqueducs inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale estimée à 4 205 067,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16600;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1187360001

---

**CE18 0788**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre collective pour une période de trois ans pour la location et livraison de toilettes mobiles, portatives et chimiques;
- 2 - d'accorder à 9363-9888 Québec inc. (Sanivac), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale estimée à 337 612,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16766;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1187360002

---

**CE18 0789**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Novipro inc., par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour la couverture annuelle de l'entretien des logiciels selon le programme Passeport Avantage pour les produits au catalogue IBM, pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2018 au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 1 073 093,42 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information à signer le formulaire d'adhésion aux contrats à commande de logiciels du CSPQ et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1186871002

---

**CE18 0790**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 079 519,90 \$, taxes incluses, pour l'aménagement extérieur des kiosques et la fabrication d'un quai, secteur du lac aux Castors au parc du Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à 2633-2312 Québec inc. (Arthier), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 998 879,81 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-6974;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1186688005

---

**CE18 0791**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Services d'entretien Alphanet inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le projet-pilote de gestion de brigades de propreté alternées, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Rosemont-La Petite-Patrie, de Verdun et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, pour une période de 7 mois, soit pour une somme maximale de 322 289,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16955;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1187286003

---

**CE18 0792**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser, conformément à la loi, la prolongation prévue du contrat de gré à gré avec Bell Canada (CG15 0266), fournisseur unique, pour la fourniture de services de communications relatifs aux liens 9-1-1 du centre de relève du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour une période de 3 ans débutant le 2 juillet 2018, pour une somme maximale de 135 745,92 \$, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1186956001

---

**CE18 0793**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 474 520,08 \$, taxes incluses, représentant 84,59 % du coût total du contrat, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Sicard, de la rue Sainte-Catherine à la rue Adam, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder aux Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 700 000,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 335701;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1187231018

---

**CE18 0794**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 10 587 118 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie et d'éclairage sur le boulevard Cavendish, de l'avenue Fielding au chemin de la Côte-Saint-Luc, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Construction Bau-Val inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 810 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 289701 ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1187231032

---



**CE18 0795**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 9 694 886,05 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation, dans le boulevard Newman, de la terrasse Newman à la rue Allard, dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Construction Bau-Val inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 347 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 327101;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1187231039

---

**CE18 0796**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 365 937,47 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation, dans le boulevard Henri-Bourassa, de la rue Lajeunesse à la rue Saint-Hubert, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Eurovia Québec construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 225 017,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 334101;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1187231036

---

**CE18 0797**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 273 664,80 \$, taxes incluses, pour des travaux de démantèlement partiel de la marquise entre les rues de Bellechasse et Saint-Zotique, dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Saint-Hubert (Lot 3), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à 2633-2312 Québec inc. (Arthier), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 173 664,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 403913;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1181009006

---

**CE18 0798**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 8 243 972,91 \$, taxes incluses, pour la réfection du passage inférieur Berri-Sherbrooke, dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal et de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 705 755,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 420510;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1187000002

---

**CE18 0799**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 397 953,62 \$, taxes incluses, pour des travaux de mise aux normes de l'aréna Saint-Michel, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension;
- 2- d'approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et les firmes St-Gelais Montminy et associés architectes S.E.N.C.R.L., Tetra Tech QB inc., et Petropoulos, Bomis et associés inc. (CM16 1159), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 989 768,13 \$ à 2 387 721,75 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1180765003

---

**CE18 0800**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure deux ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels pour des projets en lien avec le déploiement, la gestion et l'opération des feux de circulation et de mobilité;
- 2- d'accorder les contrats de services professionnels aux firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, pour les sommes maximales et les contrats inscrits à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16713;

<b>Firme et numéro de contrat</b>	<b>Montant maximal (taxes incluses)</b>
Les Consultants S.M. inc. # 1	2 666 304,74 \$
Stantec Experts-conseils ltée # 2	1 890 529,33 \$

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction des transports et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1172968001

---

**CE18 0801**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 817 070,42 \$, taxes incluses, pour la surveillance des travaux d'ingénierie, d'aménagement du domaine public, d'architecture de paysage de même que pour la surveillance environnementale des lots 2 et 4, dans le cadre du projet de la rue Saint-Hubert, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à SNC-Lavalin inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 785 191,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16744 et selon les termes et conditions stipulés au contrat;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1181009005

---

**CE18 0802**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Axor Experts-Conseils inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration de l'avant-projet et des plans et devis relatifs au projet de réaménagement de l'intersection des chemins Remembrance et de la Côte-des-Neiges, pour une somme maximale de 3 785 567,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16483 et selon les termes et conditions stipulés au contrat;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1181009007

---

#### **CE18 0803**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre pour la fourniture sur demande d'étude de caractérisation des sols dans le cadre de projets de construction ou de modification du réseau souterrain de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM);
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Groupe ABS inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 233 238,29 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1670 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1186850008

---

#### **CE18 0804**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'entente de distribution entre la Ville et l'Office national du film du Canada de l'œuvre immersive de Philippe Baylaucq intitulée « KYMA, ondes en puissance »;
- 2- d'approuver un projet de contrat de licence de distribution pour 7 œuvres audiovisuelles du Planétarium Rio Tinto Alcan avec l'Office national du film du Canada;

le tout conditionnellement à l'adoption, par le gouvernement du Québec, d'un décret autorisant la Ville de Montréal à conclure ces deux ententes avec l'Office national du film du Canada.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1160715003

---

**CE18 0805**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet de licence de reproduction de droits d'auteurs entre la Ville de Montréal et la Société Québécoise de gestion collective des droits de reproduction « Copibec » pour une somme maximale de 855 130 \$, taxes incluses, pour une période de 60 mois;
- 2 - de prévoir un ajustement de 18 000 \$ à la base budgétaire de la Direction générale pour l'année 2019 et subséquentes, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1181353002

---

**CE18 0806**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'entente intermunicipale entre la Ville de Mont-Royal et la Ville Montréal concernant l'acquisition de terminaux d'utilisateurs de radiocommunication vocale pour son service des travaux publics;
- 2- d'autoriser une dépense de 155 297,70 \$, taxes incluses, remboursable par la Ville de Mont-Royal;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1185243002

---

**CE18 0807**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense maximale de 10 000 000 \$, taxes incluses, pour la réalisation par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) des travaux afférents demandés par la Ville de Montréal, dans le cadre de l'entente ratifiée par les deux parties en 2014 pour la préparation de plans et devis et la réalisation de travaux des ouvrages municipaux connexes au projet Turcot ;
- 2 - d'autoriser le directeur du Service des infrastructures, de la voirie et des transports à signer tout document déposé par le MTMDET pour le paiement de ces travaux, pour et au nom de la Ville;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1187287002

---

## CE18 0808

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 1 879 065 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet service rapide par bus (SRB-Pie IX), le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-75 Maisonneuve, joint au présent dossier décisionnel, le tout conditionnellement à l'autorisation du gouvernement conformément à l'article 571 de la *Loi sur les cités et villes* (LCV);
- 2 - de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 2 214 763 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-159 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 3 - de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 2 214 636 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-162 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 4 - de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 2 214 635 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-161 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 5 - de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 2 213 747 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-168 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel et conditionnellement à l'autorisation du gouvernement conformément à l'article 571 de la *Loi sur les cités et villes* (LCV);
- 6 - de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 2 215 104 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-163 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 7 - de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 2 213 508 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-170 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 8 - de décréter, relativement à l'acquisition de partie(s) du lot 1 879 632 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le remplacement du plan P-401060-0020-39 du dossier décisionnel 1177310003 item 38 côté est par le plan P-76 Maisonneuve, joint au présent dossier décisionnel;

- 9 - de décréter, relativement à l'acquisition de partie(s) du lot 2 217 078 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le remplacement du plan P-401060-0020-43 du dossier décisionnel 1177310003 item 34 côté est, par le plan P-164 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 10 -de décréter, relativement à l'acquisition de partie(s) du lot 2 217 044 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le remplacement du plan P-401060-0020-81 du dossier décisionnel 1177310003 item 16 côté ouest et du plan P-147 Saint-Michel du dossier décisionnel 1177310002 item 21, par le plan P-169 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 11 -de décréter, relativement à l'acquisition de partie(s) du lot 2 217 043 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le remplacement du plan P-401060-0020-80 du dossier décisionnel 1177310003 item 15 côté ouest et du plan P-146 Saint-Michel du dossier décisionnel 1177310002 item 20, par le plan P-166 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 12 -de décréter, relativement à l'acquisition de partie(s) du lot 2 217 040 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le remplacement du plan P-401060-0020-79 du dossier décisionnel 1177310003 item 14 côté ouest et du plan P-151 Saint-Michel du dossier décisionnel 1177310002 item 19, par le plan P-165, joint au présent dossier décisionnel;
- 13 -de décréter, relativement à l'acquisition de partie(s) du lot 2 217 055 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le remplacement du plan P-401060-0020-44 du dossier décisionnel 1177310003 item 33 côté est, par le plan P-154 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 14 -de décréter, relativement à l'acquisition de partie(s) du lot 2 216 994 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le remplacement du plan P-401060-0020-45 du dossier décisionnel 1177310003 item 32 côté est, par le plan P-155 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel
- 15 -de décréter, relativement à l'acquisition de partie(s) du lot 2 216 992 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le remplacement du plan P-401060-0020-46 du dossier décisionnel 1177310003 item 31 côté est, par le plan P-157 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 16 -de décréter, relativement à l'acquisition de partie(s) du lot 2 216 990 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le remplacement du plan P-401060-0020-47 du dossier décisionnel 1177310003 item 30 côté est, par le plan P-158 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 17 -de décréter, relativement à l'acquisition de partie(s) du lot 2 216 987 du cadastre du Québec, le remplacement du plan P-401060-0020-48 du dossier décisionnel 1177310003 item 29 côté est, par le plan P-156 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 18 -de décréter, relativement à l'acquisition de partie(s) du lot 2 214760 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le remplacement du plan P-401060-0020-63 du dossier décisionnel 1177310003 item 25 côté est, par le plan P-160 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 19 -de décréter l'abandon des procédures d'expropriation entreprises suite au dossier décisionnel 1177310003 item 28 côté est et par le plan P-401060-0020-49 relativement à une partie du lot 2216986 du cadastre du Québec;
- 20 -de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toute procédure requise à cette fin;
- 21 -d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et le chef de la Division de la géomatique à signer les documents cadastraux pour et au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant;
- 22 -d'autoriser une dépense d'un montant maximal de 313 505 \$, taxes incluses, pour les acquisitions des items 1, 2, 3, 4, 5, 6, 9 et 18;
- 23 -d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

**CE18 0809**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à la Société en commandite 2300 Tupper Tour 3 un terrain vacant situé entre l'avenue Atwater, les rues Tupper et du Sussex et le boulevard René-Lévesque Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué du lot 6 150 632 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 242 111,76 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions prévus au projet d'acte;
- 2 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à 9349-8244 Québec inc., aux fins d'assemblage, un terrain vacant situé entre l'avenue Atwater, les rues Tupper et du Sussex ainsi que le boulevard René-Lévesque Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué du lot 6 150 633 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 1 599 489,57 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions prévus au projet d'acte;
- 3 - d'approuver, le cas échéant, toute stipulation faite en faveur de la Ville eu égard au paiement de la taxe sur les produits et services (TPS) et de la taxe de vente du Québec (TVQ);
- 4 - d'imputer la recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1171368007

---

**CE18 0810**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver la résolution du comité exécutif CE18 0583 décrétant le renouvellement de l'imposition d'une réserve foncière, aux fins de travaux et de prolongement du boulevard Cavendish, sur une partie du lot 2 090 312 du cadastre du Québec et sur le lot 3 179 357 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément à l'article 142 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1184435003

---

**CE18 0811**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet de convention de modification de bail par lequel la Ville loue de 630 René-Lévesque West Property Co., pour un terme de 7 ans et 6 mois, à compter du 1<sup>er</sup> février 2019, des espaces au 8<sup>e</sup> étage, de l'immeuble sis au 630, boulevard René-Lévesque Ouest, d'une superficie d'environ 14 000 pieds carrés, à des fins bureaux, pour un loyer total de 4 954 502,71 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention;



- 2 - d'ajuster la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière à la hauteur de 4 524 121,34 \$, net des ristournes de taxes, pour les exercices de 2019 à 2026 conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3 - d'autoriser la dépense de 666 280,12 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement et les contingences payables à 630 René-Lévesque West Property Co.;
- 4 - d'autoriser la dépense de 614 167,71 \$, taxes incluses, pour les frais incidents;
- 5 - d'ajuster, pour les années 2019 et suivantes, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1184069004

---

**CE18 0812**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue des Immeubles Centurian Peel/Metcalf inc., pour une période de 7 ans et 5 mois, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018, un local situé au 11<sup>e</sup> étage de l'immeuble sis au 1550, rue Metcalfe, d'une superficie de 4 420 pieds carrés, utilisé à des fins administratives, moyennant un loyer total de 998 193,82 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés dans le projet de bail;
- 2 - d'autoriser une dépense de 113 635,54 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement et les contingences payables aux Immeubles Centurian Peel/Metcalf inc. ainsi qu'une dépense de 91 980 \$, taxes incluses, pour les incidences;
- 3 - d'imputer cette dépense, pour l'année 2018, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel ;
- 4 - d'ajuster, pour les années 2019 et suivantes, la base budgétaire des revenus et des dépenses du Service de la gestion et de la planification immobilière et la base budgétaire des dépenses de l'Ombudsman, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1184069008

---

**CE18 0813**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le retrait temporaire du bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal, rétroactivement du 1<sup>er</sup> avril 2018 jusqu'au 31 août 2018, de 43 places de stationnement sur le terrain désigné comme étant l'« Autoparc 142 », délimité par les avenues Papineau, Du Parc-La Fontaine et des rues Sherbrooke et Rachel, dans le cadre des travaux majeurs de réfection au pavillon La Fontaine;

- 2 - d'approuver le manque à gagner de revenus au montant de 16 024 \$ à la suite du retrait temporaire de 43 places de stationnement de l'« Autoparc 142 » au bail.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1180515002

---

**CE18 0814**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense maximale de 113 911,92 \$, taxes incluses, payable au Complexe Chaussegros-de-Léry inc. pour l'installation des 13 stations de recharge à l'intérieur du stationnement souterrain du Complexe Chaussegros-de-Léry;
- 2 - d'autoriser une dépense maximale de 89 639,39 \$, taxes incluses, pour l'achat des équipements et des accessoires des stations de recharge;
- 3 - d'approuver un projet de convention de bail par lequel la Ville de Montréal loue du Complexe Chaussegros-de-Léry inc. pour une période de 10 ans et 6 mois, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, 13 places de stationnement pour l'implantation de stations de recharge pour véhicules électriques, moyennant un loyer total de 300 877,20 \$, exempt de taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention;
- 4 - qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, et pour les années subséquentes, le Service de la gestion et de la planification immobilière assumera les frais d'exploitation, tels qu'inscrits au dossier décisionnel, pour les loyers et les frais d'exploitation;
- 5 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1185323007

---

**CE18 0815**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense maximale de 76 058,62 \$, taxes incluses, pour rembourser la Société en commandite Brennan-Duke inc., pour l'installation de 7 stations de recharge pour véhicules électriques dans le cadre du Programme de développement durable dans les édifices municipaux;
- 2 - d'autoriser une dépense maximale de 49 450,75 \$, taxes incluses, pour rembourser l'achat des stations de recharge et les frais accessoires, en vertu des ententes-cadres de la Ville;
- 3 - qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, et pour les années subséquentes, le Service de la gestion et de la planification immobilière assumera les dépenses récurrentes conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel;

4 - d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1185323005

---

#### **CE18 0816**

Il est

**RÉSOLU :**

d'autoriser l'occupation du domaine public sur diverses rues de l'arrondissement de Ville-Marie, telle que décrite au dossier décisionnel, pour les différents événements suivants :

- « Les FrancoFolies de Montréal » du 23 mai au 22 juin 2018,
- « Le Festival International de Jazz de Montréal » du 18 juin au 12 juillet 2018,
- « Montréal complètement cirque » du 1<sup>er</sup> au 17 juillet 2018,
- « Le Festival Juste pour rire » du 11 juillet au 3 août 2018,
- « Festival Zoofest » du 3 au 30 juillet 2018,
- « Le Festival International Nuits d'Afrique » du 13 au 24 juillet 2018,
- « Présence Autochtone/Terres en vues » du 6 au 14 août 2018,
- « Festival Mode & Design » du 17 au 28 août 2018;

de recommander au conseil municipal :

d'approuver les projets de protocoles d'entente de soutien technique entre la Ville de Montréal et les organismes suivants : Les Francopholies de Montréal inc., Le Festival international de Jazz de Montréal inc., La Tohu (La Cité des arts du cirque), Le Festival Juste pour rire, le Festival Zoofest, Productions Nuits d'Afrique inc., Terres en vues, Société pour la diffusion de la culture autochtone et le Groupe Sensation mode inc., afin d'assurer le soutien technique estimé à 1 800 000 \$ pour la tenue de l'édition 2018 des festivals.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1180018009

---

#### **CE18 0817**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1- d'accorder un soutien financier de 40 000 \$ à l'Orchestre symphonique de Montréal pour la présentation d'un concert d'été au parc Jarry le 10 juillet 2018;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1183205004

---

**CE18 0818**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ à l'organisme Culture Montréal pour la réalisation de son plan d'action en 2018;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1183205001

---

**CE18 0819**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent maximal de 60 000 \$ à Îlot 84 pour l'ouverture de deux espaces de coworking, de réseautage et d'événements en plein air, financé par le budget de la Direction de l'entrepreneuriat du Service du développement économique (Entente Réflexe);
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1186352005

---

**CE18 0820**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 135 000 \$ et un soutien technique estimé à 325 000 \$ à Vélo Québec Événements pour la tenue de l'édition 2018 du Festival Go Vélo Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1187883002

---

**CE18 0821**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 60 000 \$, taxes incluses, pour l'année 2018, à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) afin de poursuivre l'aide du Service de référence aux organismes financés par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) pour l'accueil des demandeurs d'asile;
- 2- d'approuver un projet d'addenda n°1 modifiant la convention intervenue entre la Ville et l'Office municipal d'habitation de Montréal (CM17 1243), majorant ainsi le montant total du soutien financier de 40 000 \$ à 100 000 \$, taxes incluses;
- 3- d'autoriser la directrice de la Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire, à signer ledit addenda, pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1186705001

---

**CE18 0822**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 25 000 \$, à Quartier Éphémère, Centre d'arts visuels, afin de réaliser une étude de faisabilité concernant l'aménagement d'ateliers d'artistes au 1900, rue Le Ber, dans le cadre du Programme de soutien aux études préalables de l'Axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1181654004

---

**CE18 0823**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la programmation d'événements publics 2018 - Deuxième partie;
- 2 - d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1187209004

---

**CE18 0824**

Vu la résolution CA18 22 0098 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 9 avril 2018;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter le Plan de développement urbain, économique et social (PDUÉS) pour les quartiers aux abords de l'échangeur Turcot.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1180511002

---

**CE18 0825**

Il est

RÉSOLU :

1 - d'autoriser une dépense de 32 237,69 \$, à même le budget de fonctionnement, pour la mise en place et la gestion du Grand Prix du livre de Montréal édition 2018, incluant l'attribution d'une bourse de 15 000 \$ à l'auteur(e) récipiendaire du prix littéraire de la Ville de Montréal et 1 000 \$ à chacun des quatre autres finalistes;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1186936001

---

**CE18 0826**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'approuver une programmation de travaux dans le cadre du programme Infrastructures Québec-Municipalités volet 1.5 (PIQM 1.5), ouvrant droit à une subvention évaluée à 30 M\$ pour des travaux de reconstruction de conduites secondaires d'égout et d'aqueduc en 2019;

2- d'autoriser le Service de l'eau à transmettre cette demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1181158003

---

**CE18 0827**

Attendu que la Société de développement commercial Carrefour du Plateau Mont-Royal, la Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent, la Société de développement commercial Petite-Italie - Marché Jean-Talon - Montréal, la S.I.D.A.C. Plaza Saint-Hubert, la S.I.D.A.C. Promenade Masson et le festival Imagine Monkland - Semaine des arts tiendront des événements spéciaux, dont des promotions commerciales lors de la saison estivale 2018;

Attendu que lors de ces événements et promotions commerciales, les responsables de l'organisation de ces activités demandent à prolonger les heures d'ouverture des commerces;

Attendu que les responsables de ces événements et promotions commerciales ont reçu l'appui de leur arrondissement respectif pour prolonger les heures d'ouverture des commerces;

Attendu que le 21 septembre 2017 était adoptée la Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec. Cette loi introduit de nouvelles dispositions en regard de la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux qui permettent à la Ville de Montréal de prévoir des périodes légales d'admission différentes. À l'occasion d'un événement spécial, la Ville peut, pour tout établissement commercial et pour la période qu'elle détermine par résolution, prévoir des périodes légales d'admission différentes;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver les demandes de la Société de développement commercial Carrefour du Plateau Mont-Royal, de la Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent, de la Société de développement commercial Petite-Italie - Marché Jean-Talon - Montréal, de la S.I.D.A.C. Plaza Saint-Hubert, de la S.I.D.A.C. Promenade Masson et du festival Imagine Monkland - Festival des arts pour permettre l'admission du public dans les commerces aux dates et heures indiquées ci-après :

**Société de développement commercial Carrefour du Plateau Mont-Royal**

du 31 mai au 3 juin 2018, sur l'avenue du Mont-Royal entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Fullum;  
du 23 au 26 août 2018, sur l'avenue du Mont-Royal entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Fullum, et ce, aux heures et jours suivants :

les jeudis et vendredis : prolongation de 21 h à 23 h;  
les samedis : prolongation de 17 h à 23 h;

**Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent**

du 7 au 17 juin 2018, sur le boulevard Saint-Laurent entre la rue Sherbrooke et l'avenue du Mont-Royal;  
du 13 au 16 septembre 2018, sur le boulevard Saint-Laurent entre la rue Sherbrooke et l'avenue du Mont-Royal, et ce, aux heures et jours suivants :

du lundi au vendredi: prolongation de 21 h à 23 h;  
les samedis et dimanches: prolongation de 17 h à 23 h;

**Société de développement commercial Petite-Italie - Marché Jean-Talon – Montréal**

du 8 au 10 juin 2018, sur le boulevard Saint-Laurent entre les rues Saint-Zotique et Jean-Talon;  
du 10 au 12 août 2018, sur le boulevard Saint-Laurent entre les rues Saint-Zotique et Jean-Talon, et ce, aux heures et jours suivants :

les vendredis: prolongation de 21 h à 23 h;  
les samedis et les dimanches: prolongation de 17 h à 23 h;

**S.I.D.A.C. Plaza Saint-Hubert**

le 7 juillet 2018, sur la rue Saint-Hubert entre les rues de Bellechasse et Jean-Talon;  
le 18 août 2018, sur la rue Saint-Hubert entre les rues de Bellechasse et Jean-Talon, et ce, aux heures et jours suivants :

les samedis: prolongation de 17 h à 21 h;

**S.I.D.A.C. Promenade Masson**

le 25 août 2018, sur la rue Masson entre la rue d'Iberville et la 12<sup>ième</sup> Avenue, et ce, aux heures et jour suivants :

le samedi: prolongation de 17 h à 18 h;

### **Festival Imagine Monkland - La semaine des arts**

le 24 juin 2018, sur la rue Monkland entre les avenues Harvard et Girouard, et ce, aux heures et jour suivants :

le dimanche de 10 h à 22 h.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1181180002

---

### **CE18 0828**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense estimée à 7 498,51 \$, relative au déplacement de MM. Alex Norris, conseiller de ville du district de Jeanne-Mance de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal et Peter McQueen, conseiller de ville du district de Notre-Dame-de-Grâce de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, ainsi que de Mme Stephanie Watt, conseillère de ville du district Étienne-Desmarreau de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, au Congrès annuel et salon professionnel de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se déroulera du 31 mai au 3 juin 2018, au Centre des congrès d'Halifax à Halifax, Nouvelle-Écosse;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1187934002

---

### **CE18 0829**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'adopter la « Politique sur l'utilisation et le développement des logiciels et du matériel libres »;
- 2 - d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal, les licences des ententes de contribution à des projets libres auxquels la Ville souhaite contribuer.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1187438002

---

### **CE18 0830**

Vu la résolution CA18 240183 du conseil d'arrondissement de Ville-Marie en date du 10 avril 2018;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :



d'approuver la nomination de madame Sophie Mauzerolle à titre de représentante élue de l'arrondissement de Ville-Marie au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1180858001

---

**CE18 0831**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de nommer les personnes suivantes à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal :
  - Mme Niamh Leonard en remplacement de Mme Jessica Mandziya-Sathoud pour un premier mandat de trois ans se terminant en avril 2021;
  - Mme Valérie Du Sablon en remplacement de M. Albert Phung Khai-Luan pour un premier mandat de trois ans se terminant en avril 2021;
  - Mme Audrey-Frédérique Lavoie en remplacement de M. Kunze Li pour un premier mandat de trois ans débutant en juin 2018 et se terminant en mai 2021.
- 2 - de remercier les membres sortants pour leur contribution au Conseil jeunesse de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1187670002

---

**CE18 0832**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer Mme Coline Camier, à titre de membre du Conseil interculturel de Montréal, pour un second mandat de trois ans se terminant en septembre 2021.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1187968002

---

**CE18 0833**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 659 953,88 \$ pour le remboursement à la Clinique en recherche Pharmascience inc. des coûts engendrés par la décontamination des sols lors de l'expansion de l'immeuble situé au 6111, avenue Royalmount, dans le cadre de la convention entre la Ville et l'entreprise du 17 septembre 1998 (CO98 02079);

2 - d'augmenter la dotation des revenus-dépenses du Service du développement économique en conséquence;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

30.011 1186814003

---

**CE18 0834**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser une appropriation de 500 000 \$ de la réserve de la voirie locale vers le budget de fonctionnement du Service de la mise en valeur du territoire afin de financer en 2018 et 2019 des études de scénario optimal pour le réaménagement du passage Rockland, entre l'arrondissement d'Outremont et la Ville de Mont-Royal, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1176626002

---

**CE18 0835**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser une appropriation de 1 276 159 \$ de la réserve de la voirie locale vers le budget de fonctionnement de la Direction des transports, division de l'exploitation du réseau artériel, pour la maintenance et l'entretien des infrastructures des systèmes de transport intelligent (STI) du Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU), conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1182968014

---

**CE18 0836**

Il est

RÉSOLU :

1 - d'autoriser un virement budgétaire de 61 000 \$ en provenance des dépenses générales d'administration vers le budget de fonctionnement du Service de la culture, afin d'assumer les dépenses de sécurisation du site du Quartier des spectacles;

2 - d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de la culture au montant de 61 000 \$, à compter de 2019.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1187209005

---

**CE18 0837**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière – eau et égouts d'agglomération destinée à éliminer le déficit des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice 2017 au montant de 4 893 256,73 \$.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1182839003

---

**CE18 0838**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver les modifications à la résolution CM16 0780 instituant l'Ordre de Montréal comme suit :

« Vu la résolution CM16 0780 instituant l'Ordre de Montréal :

1. Cette résolution est modifiée par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « du maire » par les mots « du maire / de la mairesse ».
2. Cette résolution est modifiée par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « au maire » par les mots « au maire / à la mairesse ».
3. Cette résolution est modifiée par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « le maire » par les mots « le maire / la mairesse ».
4. À l'article 5, sont retirés les mots suivants :  
« comportant les mots « L'Ordre de Montréal » et les armoiries de la ville ».
5. L'article 9 (2) de la résolution instituant l'Ordre de Montréal est retiré et remplacé par le paragraphe suivant :  
(2) Ne peuvent se porter candidats à l'Ordre :
  - a) Pendant qu'ils sont en fonction les élus, le personnel politique et les employés et cadres des administrations publiques municipale, provinciale ou fédérale;
  - b) Les membres du conseil de l'Ordre qui ne sont pas déjà admis à l'Ordre;
  - c) Les personnes ayant fait l'objet d'une condamnation au criminel.
6. En conséquence, l'article 9 (4) de la résolution devient le point (3) :  
(3) Les médailles de l'Ordre ne peuvent être décernées à titre posthume.

7. Après l'article 14 (2), l'ajout du paragraphe suivant :  
(3) Ne peuvent faire partie du conseil consultatif de l'Ordre les élus, le personnel politique et les employés et cadres des administrations publiques municipale, provinciale et fédérale.
8. À l'article 16 de la résolution, le mot « proposition » est modifié par « avis ».
9. Après l'article 18, l'ajout du paragraphe suivant:  
(2) Les délibérations du conseil de même que les dossiers de candidatures sont confidentiels.
10. En conséquence, la phrase de l'article 18 devient le point 1.
11. L'article 19 (2) est modifié par le suivant :  
(2) À l'image du drapeau de Montréal, le revers de la médaille en reproduit les symboles.
12. À l'article 23 (2), sont retirés les mots suivants :  
« Pour les grades de commandeur ou commandeur et d'officier ou officière »  
Pour être remplacé par « de chaque grade », pour se lire comme suit :  
La médaille du grand modèle de chaque grade est suspendue à un ruban permettant de la porter en sautoir.
13. L'article 23 (3) est supprimé, ainsi le point (4) devient le point (3) et le point (5) devient le point (4).
14. À l'article 25 (1) sont retirés les mots suivants :  
« le curriculum vitae de la personne candidate ».
15. L'article 27 (1) est supprimé. Ainsi l'article 27 (2) devient 27 (1) et 27 (3) devient 27 (2).
16. À l'article 27 (1), le mot « radiation » est modifié pour « révocation ».
17. Suite à la modification de l'article 27, modifier les mots « paragraphes (2) et (3) » de l'article 28 par « paragraphes (1) et (2) ». »

Adopté à l'unanimité.

30.016 1187935001

---

#### **CE18 0839**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver les normes et les procédures de révocation à l'Ordre de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.017 1187935003

---

#### **CE18 0840**

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 54 du Règlement sur le contrôle des animaux (16-060), l'ordonnance no 9 jointe au présent dossier décisionnel, relative à la liste des animaux permis ou interdits, afin d'autoriser la garde d'un cochon nain ou miniature.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1187515001

---

**CE18 0841**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1186924003

---

**CE18 0842**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1186924002

---

**CE18 0843**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville au comité exécutif en matière d'aménagement et d'urbanisme (15-077) » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1186924001

---

**CE18 0844**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative à l'abattage de frênes et à leur remplacement (17-077) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1184107008

---

**CE18 0845**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal (15-040) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1184107006

---

**CE18 0846**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative au traitement des frênes situés sur des propriétés privées comprises dans des zones à risques (15-063) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1184107007

---

**CE18 0847**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 6 400 000 \$ pour le financement de travaux de réfection et d'amélioration des équipements sportifs relevant de la compétence du conseil de la Ville de Montréal (17-050) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 7 950 000 \$ », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1187235002

---

**CE18 0848**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 725 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de protection des équipements sportifs corporatifs », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1187235003

---

**CE18 0849**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) (18-002) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1186744003

---

**CE18 0850**

Vu la résolution CA18 30 05 0154 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en date du 1<sup>er</sup> mai 2018;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 200 000 \$ pour le financement de travaux de construction de bordures sur la 87<sup>e</sup> Avenue dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1174281006

---

**CE18 0851**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 850 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'équipements sportifs supra locaux », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.012 1187235004

---

**CE18 0852**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 53 509 000 \$ afin de financer les travaux de protection et de développement durable dans les immeubles municipaux », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.013 1187782004

---

**CE18 0853**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 531 000 \$ afin de financer le remplacement du système automatisé de carburant », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.014 1181081001

---



**CE18 0854**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 254 000 \$ afin de financer le remplacement du système automatisé de carburant » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.015 1181081003

---

**CE18 0855**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 100 000 \$ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.016 1181081005

---

**CE18 0856**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.017 1181081006

---

**CE18 0857**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 100 000 \$ afin de financer le programme d'intégration de véhicule et d'équipements écoresponsable », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.018 1181081007

---

**CE18 0858**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer le programme d'intégration de véhicules et d'équipements écoresponsable » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.019 1181081008

---

**CE18 0859**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 26 040 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et de leurs équipements », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.020 1181081009

---

**CE18 0860**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 21 300 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et de leurs équipements » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.021 1181081010

---

**CE18 0861**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 200 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île afin de financer des travaux de mise aux normes de la piscine Henri-Bourassa et de la piscine Calixa-Lavallée », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.022 1187235005

---

**CE18 0862**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif au remplacement par la Ville de la section privée des entrées de service d'eau en plomb (17-078) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.023 1187271002

---

**CE18 0863**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le Règlement R-180 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 37 384 965 \$ pour financer les projets « Programme d'entretien périodique des technologies de l'information - PEPTI 2018 » et « Programme de gestion des risques technologiques et de sécurité – GRTS », le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01) ;
- 2 - d'approuver la modification du Programme des immobilisations 2018-2027 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

40.024 1180854006

---

**CE18 0864**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « parc Dickie-Moore » l'espace public constitué du lot 5 197 969 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'angle des avenues De L'Épée et Beaumont, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

40.025 1184426007

---

**CE18 0865**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'entériner l'accord de principe relatif aux ententes de transfert du Régime de retraite des professionnels de la Ville de Montréal intervenu entre la Ville de Montréal et les quatre syndicats représentant les employés professionnels de la Ville de Montréal (architectes, juristes, professionnels généraux et scientifiques);
- 2 - de mandater le Service des ressources humaines d'amorcer les démarches nécessaires à l'approbation des modifications au Régime de retraite des professionnels de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1180314001

---

**CE18 0866**

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le Rapport d'activité 2017 du Conseil jeunesse de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1187670001

---

**CE18 0867**

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le Rapport annuel 2017 de la Commission de la fonction publique de Montréal, conformément aux dispositions de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ., C. c-11.4) et du Règlement municipal 04-061-1.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1187615001

---

**CE18 0868**

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le Rapport d'activité 2017 du Conseil interculturel de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1187968001

---

**Levée de la séance à 11 h 01**

70.001

---

Les résolutions CE18 0774 à CE18 0868 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

---

Benoit Dorais  
Président du comité exécutif

---

Emmanuel Tani-Moore  
Greffier adjoint